



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 9 Numéro 2 Juin 2017

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Wow ! Quel beau printemps dame Nature nous a offert ; le beau temps se fit attendre, mais il a fait beau. Les producteurs agricoles ont battu des records de production, au grand plaisir de notre économie qui en a grand besoin.

Notre programmation des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) fut acceptée ce printemps ; comme nos réseaux d'aqueduc et d'égout ne nécessitent aucune réparation nous pourrions procéder à l'asphaltage de 3 rues ; de l'Église, Lepage et Beaulieu ainsi qu'au stationnement de l'édifice municipal et une partie du terrain du garage et de la caserne.

De plus nous devrions procéder à la réfection des 2 chalets, de l'édifice de la caisse et de l'édifice municipal selon les besoins de chaque bâtisse. Toutes ces dépenses en immobilisations seront payées à même le 553 000 \$ du programme cité plus haut. Nous nous devons d'entretenir nos propriétés tout comme le ferait un bon citoyen avec sa propriété.

La municipalité essaie de créer et de conserver un milieu de vie agréable, sain et attractif autant pour ses résidants que pour les visiteurs et touristes ; de là les dépenses pour l'entretien de nos actifs et l'amélioration du coup d'œil comme la pose de jardinières. Toutes ces opérations augmentent notre qualité de vie et sont financées en partie par la péréquation reçue chaque année du gouvernement du Québec ; pour 2017 ce montant de péréquation est de 158 400 \$.

Comme vous avez pu le constater les travaux de rénovation du Pavillon du lac sont terminés, ce qui donne un très beau cachet à cet édifice. Le pavillon sera utilisable 3 saisons sur 4 et exceptionnellement l'hiver, car il y aura un chauffage d'appoint. Donc avis à toutes celles et tous ceux qui veulent ou voudront l'utiliser, il est disponible pour location ; c'est un site exceptionnellement beau ; vous n'avez qu'à contacter la municipalité pour location.

Sachons profiter de l'été, du soleil et de sa chaleur.

Claude Breault, maire



Prochaines parutions du Bulletin

- Printemps 2017
- Été 2017
- Automne 2017
- Hiver 2017

Date limite de remise des articles

- 12 mars 2017
- 12 juin 2017
- 9 septembre 2017
- 11 décembre 2017

Table des matières

Mot du maire	1
Informations municipales. 2-10	
Ça bouge au niveau médical. 11	
Info-Biblio	12-13
Développement	14
La vie scolaire	15
Parc Natur'Ailes	15
RIDT – Écocentre	16
Élections–Mot du MAMOT. .17	
Opération élections 2017 . 18	
Centre des femmes – Portes ouvertes	19
CISSS – Droits	20
Nouveau-né	20
Marché public	21
Entraide bénévole	22
Berce du Caucase	22
Événements à venir	23
Horaires	23
Employés municipaux	24
Conseil municipal	24

INFORMATIONS MUNICIPALES

Résolution 85-17 ÉTATS FINANCIERS 2016 - COMPTABLE

La comptable, de chez Mallette, Mme Yolaine Fournier explique et dépose les États financiers 2016 de la municipalité.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt des États financiers 2016 de la Municipalité de Lac-des-Aigles qui démontre un surplus d'opération de 26 889 \$.

Résolution 89-17 PLAN D'INTERVENTION

Courriel en copie conforme reçu du MAMOT le 9 mars. À la demande du MAMOT, CIMA+ avaient des modifications à faire à notre Plan d'intervention. *Les membres du conseil doivent le consulter afin d'approuver les interventions qui sont proposées.*

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approuve le Plan d'intervention modifié tel que préparé par CIMA+ le 17-03-2017 suite à la demande du MAMOT et que celui-ci (PI) soit envoyé au MAMOT pour approbation.

Résolution 98-17 SÛRETÉ DU QUÉBEC

Facture de la Sûreté du Québec pour 2017 de 25 449 \$ (en 2016 de 24 632 \$). La moitié payable le 30 juin et l'autre le 31 octobre.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement à la Sûreté de la 1^{ère} tranche au montant de 12 724 \$ en date du 30 juin.

Résolution 100-17 ROUTE DE BIENCOURT

Le garde-fou dans la côte de la route de Biencourt pose des problèmes de sécurité lors de déneigement. Il devrait être élargi ainsi que le ponceau. Des photos seront prises et envoyées au MTQ.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles demande au Ministère des Transports d'apporter des correctifs à la route de Biencourt car il est très dangereux de travailler là et très peu sécuritaire.

Résolution 101-17 DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2016

Le MDDELCC nous a informé que la déclaration des prélèvements d'eau - année 2016 devait être soumise au ministère au plus tard le 31 mars 2017. La déclaration 2016 de Lac-des-Aigles a été soumise le 22 mars 2017.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt de la déclaration des prélèvements d'eau de l'année 2016.

Résolution 103-17 ENTENTE ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (GESTIONNAIRE)

Courriel de l'ÉNPQ: Vous trouverez, ci-joint, l'avis de renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour l'année 2017-2018. Merci de nous faire parvenir votre confirmation avant le 31 mars 2017. Bonne journée !

Que, suite à la recommandation de notre chef - pompier, la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'entente avec l'École nationale des pompiers de juillet 2017 au 30 juin 2018.

Qu'elle autorise la directrice générale à acquitter la facture au montant de 1 000 \$ + taxes dès sa réception.

Résolution 104-17 RENOUELEMENT ENTENTE – CROIX-ROUGE

SERVICES	Organisation du service	Soutien bénévole
Inscription et renseignements	X	
Accueil et information	X	
Hébergement de secours	X	
Alimentation de secours	X	
Habillement de secours	X	
Services généraux (Services personnels)	X	

Et à 5.2.4 Pour les Ressources matérielles d'urgence étaient cochées : lits pliants, couvertures, oreillers et trousse de hygiène et aucun frais de location pour ce matériel prêté ne sont facturés mais des frais de transport, réparation, de remplacement du matériel perdu ou détérioré et les frais de nettoyage et pour les trousse de hygiène et les oreillers : les frais de transport et d'utilisation. Depuis 2014, la municipalité doit identifier elle-même les services qu'elle désire. À noter que lors d'un sinistre majeur, la Municipalité pourra modifier ses choix.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son entente pour 2017 avec la Croix-Rouge pour 160 \$. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer cette entente.

Résolution 106-17 FORMATION SIMDUT

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Une formation a été organisée et devrait avoir lieu vendredi le 28 avril dans notre salle du conseil. Un groupe de 10 personnes doit être formé. Les municipalités avoisinantes ont été invitées à y participer. Le coût par élève est de 105.20 \$. Nous avons 2 employés de voirie et

3 pompiers qui la suivront. Que la municipalité de Lac-des-Aigles prête le local de la salle du conseil gratuitement pour cette formation du 28 avril prochain et autorise la directrice à acquitter le coût de la formation à l'APSAM.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 107-17 RENOUELEMENT ADHESION – AGENCE REGIONALE DES FORETS PRIVÉES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion (gratuite) à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et mandate M. Claude Breault, maire pour assister à l'Assemblée générale annuelle de 2017 et à la représenter.

Résolution 108-17 RENOUELEMENT ADHESION - URLS

Lettre de l'URLS sollicitant le renouvellement de notre adhésion au coût de 100 \$/année.
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'adhésion à l'URLS au coût de 100\$.

Résolution 109-17 AGA- RÉSERVE DUCHÉNIER

Invitation à la 41^e assemblée générale annuelle de la Réserve Duchénier qui aura lieu jeudi, le 27 avril 2017 à 19 h au Centre communautaire (sous-sol) à St-Valérien. Nous pouvons déléguer 1 membre corporatif et nommer 2 délégués à titre de membres actifs représentant le secteur municipal.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate Messieurs Claude Breault, Roger Boutot et Elzéar Lepage comme délégués de la Municipalité pour assister à cette assemblée générale.

Résolution 110-17 SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 1^{er} au 7 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour se recharger » ;

Considérant que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les astuces peuvent y contribuer ;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

Considérant que Santé mentale Québec - Bas-Saint-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

⇒ en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>

⇒ en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire (www.smq-bsl.org) ;

⇒ en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles proclame par la présente campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Lac-des-Aigles et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour se recharger ».

Résolution 111-17 COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

Considérant que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

Considérant que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

Considérant que des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

Considérant que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac; et

Considérant que le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements, et envoie cette résolution à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 112-17 ÉCOLE SECONDAIRE – GALA MÉRITAS

Courriel reçu de Dave Dumas le 24 mars. Invitation à participer au Gala Méritas qui aura lieu Jeudi, le 1^{er} juin à 19 h 15 à l'auditorium de l'école secondaire Vallée-des-Lacs.

Et demande notre contribution financière afin de remettre des bourses pour récompenser les jeunes qui contribuent à la vie culturelle, communautaire et sportive de l'école.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 150 \$ pour le Gala méritas 2016-2017 de l'école secondaire Vallée-des-Lacs.

Résolution 113-17 ZAP BAS-SAINT-LAURENT – COTISATION ANNUELLE

ZAP: Réseau de zones d'accès public sans-fil gratuit à Internet, utile aux visiteurs... Le ZAP a été installé en 2012. Le CACI avait eu une subvention de la SADC. Une cotisation annuelle de 150 \$ + taxes nous est demandée (plus de subvention de la SADC). Que la municipalité de Lac-des-Aigles n'acquiesce pas cette cotisation annuelle au ZAP et ne prenne plus ce service.

Résolution 118-17 ROUTE DES MONTS NOTRE-DAME – HALTE ROUTIÈRE

La 1^{er} AGA a eu lieu mercredi, le 29 mars au Centre des Loisirs d'Esprit-Saint. Messieurs Elzéar Lepage et Claude Breault y ont assisté. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles débourse sa contribution pour l'année 2017 au montant de 528 \$ correspondant à 1 \$ / capita tel qu'adopté par la résolution # 309-15 et qu'elle confirme à la Route des Monts Notre-Dame son intérêt à devenir une halte routière.

Résolution 119-17 ENCOMBRANTS – INSCRIPTION, DÉPÔT, ...

Nouvelle façon de faire de la RJDT pour la collecte des encombrants qui permet une valorisation des biens. Les gens doivent s'inscrire formulaire disponible sur leur site. La RJDT demande aussi si nous voulons que pour les gens ayant omis de s'inscrire puisse aller déposer leurs encombrants au garage municipal à une date précise.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne mette pas à la disposition des citoyens ayant omis de s'inscrire à la cueillette des encombrants, un lieu au garage pour y déposer leurs encombrants.

Résolution 120-17 JARDINS COLLECTIFS DU TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles disponibilise, au futur comité des jardiniers locaux sous la direction de M. Pierre Bossé, le terrain à l'arrière de l'édifice municipal pour ce projet de Jardins collectifs soit de dimension d'environ 40' x 100'.

Résolution 121-17 NOUVEAU-NÉ

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite Mme Mireille Bernier et M. Yannick St-Jean pour la naissance de leur garçon Alexis et leur écrive pour leur offrir un certificat cadeau et leur demander une photo pour mettre dans notre prochain journal municipal de juin.

Résolution 132-17 OMH – ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2016

Déficit en 2016 de 30 405 \$ soit 10 % = 3 040 \$ avons déboursé 1 748 \$ en 2016 (Réso 07-16) donc il reste 1 292 \$ à leur payer. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt des États financiers 2016 de l'Office municipale d'habitation de Lac-des-Aigles démontrant un déficit de 30 405 \$ et autorise la directrice générale à émettre le chèque de la différence 1 292 \$.

Résolution 133-17 L'AUTRE TOIT DU KRITB – MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que, dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRITB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

- de proclamer la Municipalité de Lac-des-Aigles, municipalité alliée contre la violence conjugale.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 135-17 DISTRIBUTION D'ARBRES LE 20 MAI

Par la Réso 61-17 du 6 mars 2017, la Municipalité a commandé 460 arbres auprès de l'Association forestière Bas-Laurentienne pour être distribués lors d'une activité qui aura lieu **samedi le 20 mai** au garage municipal de 8 h à 10 h. Essences : 200 Bouleau jaune (50), 200 Érable à sucre (50), 0 Épinette de Norvège (80), 0 Mélèze laricin (80), 60 Pin blanc (60) et 0 Pin rouge (60).
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif vers le 16 mai pour en aviser la population.

Résolution 145-17 RÉSEAU FORÊT-BOIS-MATÉRIAUX TÉMISCOUATA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère au Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata pour l'année 2017 au coût de 100 \$.

Résolution 147-17 DEMANDE DE COMMANDITE - CHANTER LA VIE

Lettre de Shanny Bourgoïn-Ouellet du Groupe Chanter la Vie demandant une aide pour leur voyage en Bretagne afin d'y implanter un Village des Sources. Marjolaine Talbot de Biencourt, Josée Paré-Michaud de Squatec seront aussi du voyage.
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ au Groupe Chanter la vie pour leur projet.

Résolution 148-17 ALBUM DES FINISSANTS

Lettre de demande de dons pour l'album des finissants de l'école secondaire de la Vallée-des-Lacs. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ à l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs pour l'album des finissants.

Résolution 151-17 FONDATION ANNETTE CIMON LEBEL

Lettre de Mme Myriam-Andrée Lebel vous invitant à leur 22^e tournoi de golf vendredi le 9 juin 2017 au Club de Golf de Rivière-du-Loup. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$ à la Fondation Annette Cimon Lebel.

Résolution 154-17 DEMANDE L'OPP

Lettre de l'OPP de l'École primaire l'Étincelle de Lac-des-Aigles demandant une aide financière pour la sortie de fin d'année 2016-2017.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide 150 \$ pour aider l'école dans l'organisation de la sortie de fin d'année.

Résolution 156-17 ACQUISITION LOISIRS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'acquérir à titre gratuit toutes les infrastructures des Loisirs, bâtiments, terrains, pataugeoire, équipement etc...

Résolution 166-17 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'IREC

Courriel de l'Institut de recherche en économie contemporaine sur l'agriculture et la foresterie dans l'Est du Québec : Matériaux pour préparer l'avenir - Résumé du rapport de recherche. Mercredi, le 14 juin de 13 h 30 à 15 h 30 une conférence de présentation de ce rapport aura lieu à l'Hôtel Universel, Salle Rivière-du-Loup A.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte qu'un membre du conseil, M. Elzéar Lepage et Mme Danielle Albert, membre de l'Association de développement de Lac-des-Aigles participent à cette rencontre.

Le remboursement du déplacement en covoiturage sera fait suite à la présentation d'une feuille justificative.

Résolution 168-17 FORMATION ÉLECTION

Une formation sur les élections organisée par L'ADMQ aura lieu toute la journée du 13 septembre à Rivière-du-Loup au coût de 304 \$ + 329 \$, matériel et repas inclus.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice-générale et l'agente administrative à suivre cette formation et à leur rembourser les frais de déplacement avec pièces justificatives.

Résolution 169-17 COLLOQUE DE ZONE

L'ADMQ nous invite à leur Colloque annuel jeudi, le 7 septembre prochain qui aura lieu au Parc du Mont-Citadelle à Saint-Honoré-de-Témiscouata au coût de 60 \$ + 75 \$ repas inclus.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice-générale et l'agente administrative à participer à ce colloque au Mont-Citadelle le 7 septembre prochain et à rembourser les frais de déplacement avec pièces justificatives.

Résolution 171-17 SUIVI – PROGRAMMATION TECQ

Plans et devis pour les enrobés bitumineux des rues de l'Église, Beaulieu et Lepage travaux prévus dans le cadre du programme TECQ. Offre de service de CIMA

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage la firme CIMA+ pour la Rédaction d'un devis technique pour la fabrication et la pose d'enrobé bitumineux sur les rues Lepage, Beaulieu et de l'Église ainsi que sur les terrains devant les garages municipaux et de la salle municipale pour un montant forfaitaire des honoraires de 2 500 \$ excluant les taxes.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 173-17 EMPLOI ÉTUDIANT – ANIMATEUR (TRICE) JEUX D'ÉTÉ 2017

Le 8 mai l'offre d'emploi pour le poste d'animateur (trice) des jeux d'été 2017, a été envoyé par envoi collectif à toute la population. Les gens avaient jusqu'au 30 mai pour faire parvenir leur C.V.

À cette date, la municipalité a reçu deux (2) candidatures soit celle de Cindy Beaulieu (+ de 16 ans), étudiante au collégial en technique d'intervention en délinquance et celle de Jeffrey Sirois (15 ans).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage comme animatrice des Jeux d'été au taux horaire de 11,25 \$ par une semaine de 40 heures pendant 7 semaines (tel qu'autorisé par Développement économique Canada) Mme Cindy Beaulieu.

Pour 2017 : 8 h à 12 h et 13 h à 15 h 30 l'animatrice ½ heure par jour (ménage, programmation activités,...). Peut-être dîner sur place si besoins (1 heure payé). Pour la période du 26 juin au 12 août 2017. Inscriptions : Lundi le 26 juin de 8 heure à 12 heure,

Une description de tâches lui sera remise : fiche d'inscription, allergies,... à faire compléter pour chaque enfant par leurs parents. Ménage, ...

Résolution 174-17 FORMATION SUR LES CAMPS DE JOUR

Une formation sur les Camps de jour se donnera les 17-18 juin à la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac quartier Cabano.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive l'animatrice retenue à la formation donnée à la ville de Témiscouata-sur-le-Lac et lui rembourse les frais de déplacement et de repas sur présentation d'une pièce justificative.

Résolution 175-17 TARIFICATION – JEUX D'ÉTÉ 2017

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte les mêmes tarifs qu'en 2016 soit à 45 \$ / été pour 1 enfant, à 80 \$ / été pour 2 enfants et à 100 \$ / été pour 3 enfants.

Résolution 177-17 TERRAINS DE JEUX – COORDONNATRICE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay comme coordonnatrice responsable de la supervision de l'animatrice et adjoint (si engagé), des besoins de matériel, des situations d'urgence et de l'évaluation.

Résolution 180-17 SOCCER

L'URLS nous a présenté un nouveau programme de soutien financier en loisir 2017-2018 le 11 mai pour des activités qui se dérouleront du mois d'avril au mois de novembre inclusivement.

À la demande du maire, un projet pour l'achat de matériel de soccer a été envoyé à l'URLS pour un montant de 1000 \$ soit 500\$ par la municipalité et 500 \$ demandé à l'URLS. Une réponse devrait nous parvenir au début juin.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir sa part au projet soumis à l'URLS pour des équipements de soccer soit 500 \$ ou 50 % du projet.

Résolution 181-17 ARROSAGE DES JARDINIÈRES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la candidature de M. Normand Fontaine pour arroser les jardinières.

Résolution 183-17 CDL – DEMANDE MONÉTAIRE

Résolution de demande monétaire de 2 000 \$ à titre de budget de fonctionnement de la nouvelle Corporation de développement de Lac-des-Aigles, dont les membres sont, Danielle Albert, Nadia Sheink, André Bossé, Pierre Bossé, Serge Demers, Elzéar Lepage et Claude Breault.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse un montant de 2 000 \$ comme budget de fonctionnement à la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL).

Résolution 185-17 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LAC-DES-AIGLES (CDL) – APPUI 3 PROJETS (MARCHÉ PUBLIC, BORNES D'INFORMATION, PLATE-FORME D'OBSERVATION)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie les 3 projets présentés au Fonds de développement du territoire (FDT) par la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) soit le projet de Marché public, de bornes (2) d'informations et de plate-forme d'observation.

Résolution 186-17 DEMANDE MONÉTAIRE – MARCHÉ PUBLIC

Résolution de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) demandant 1 000 \$ pour aider à supporter les deux volets du projet de marché public soit la Fête d'ouverture du 24 juin ainsi que les activités du marché public durant l'été. Un projet de 1 000 \$ dont 800 \$ demandé au FDT et 200 \$ à la municipalité sous forme de main d'œuvre, équipements et sable. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir l'aide à la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) par de la main d'œuvre et de l'équipement municipal ainsi que de fournir du matériel (sable) pour la réalisation de ce projet de Marché public pour une valeur de 200 \$.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 187-17 DEMANDE MONÉTAIRE – BORNES D'INFORMATIONS (2)

Résolution de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) pour un projet de mise en place de bornes d'information verticales de 4' x 6', une à la halte routière et l'autre dans le secteur du quai.

Le coût de chaque borne est de 1 200 \$ et l'installation à 300 \$ par borne pour un projet de 3 000 \$ une demande au FDT de 2 400 \$ et à la municipalité de 600 \$ (soit par main d'œuvre ou machinerie).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) et fournisse de la main d'œuvre et machinerie pour un total de 600 \$ pour l'installation des bornes d'informations (2).

Résolution 188-17 DEMANDE MONÉTAIRE – PLATE-FORME D'OBSERVATION

Résolution de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) demandant 600 \$ en main d'œuvre et machinerie pour la mise en place d'une plate-forme d'observation. Le coût de la plate-forme est de 3 000 \$ dont 2 400 \$ demandé au FDT et 600 \$ à la municipalité (soit par main d'œuvre ou machinerie).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la demande de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles (CDL) et fournisse de la main d'œuvre et machinerie pour un total de 600 \$ pour l'installation de la plate-forme d'observation.

Résolution 190-17 PAVILLON DU LAC – DEMANDE DE LOCATION (24 JUIN ET 4-5 ET 6 AOÛT)

Pour le 24 juin, le kiosque servira à l'activité de Fête du village organisée par le Comité du marché public de Lac-des-Aigles, activités pour tous (tournoi de fers et de pétanques, jeu de volley ball, dégustation de bières sans alcool, et pour les petits : course aux indices, fabrication de savon et maquillage). Hot-dog en vente sur place. Celui-ci a été prêté gratuitement au Comité du marché public.

Les 4-5 et 6 août : Fin de semaine ornithologie au lac des aigles. Organisée par le CDL entre autres Mme Lise Pelletier, MM Doris Dubé, Pierre Bossé. Demande pour Pavillon et kiosque gratuitement

Horaire : Vendredi le 4 août : Vin d'honneur et mot de bienvenue du maire

Samedi matin très tôt : Café gratuit au Pavillon du lac, Samedi : Déjeuner gratuit entre 8 h et 9 h pour environ 30 personnes (30 x 6.50 \$+taxes = 224.20 \$ et Samedi soir : Méchoui 15 \$/personne.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de réserver gratuitement le Pavillon pour cette activité les 4-5 et 6 août, activité ouverte au public et de fournir à cette occasion 2 vinières pour le vin d'honneur. Que la municipalité réserve auprès de la gestionnaire Mme Pauline Beaulieu tous les terrains de camping pour cette activité. Celle-ci avisera M. Pierre Bossé de la disponibilité des terrains.

Résolution 191-17 FABRIQUE – DEMANDE COMMANDITE POUR SOUPER ET SOIRÉE 17 JUIN

La Fabrique organise une soirée country le 17 juin prochain à la Fête des Pères. Souper cipâte suivi d'une soirée country 15 \$ / adulte. Enfant moins de 12 ans gratuit. Soirée animée par Hélène Bouchard. Lettre de demande pour défrayer une partie des dépenses du souper et invitation à y participer. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de fournir une aide de 100 \$ à la Fabrique pour l'organisation de cette activité.

Résolution 192-17 APPUI À POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook est victime depuis plus de vingt ans d'inondations répétées et provoquées par des pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que, malgré de très nombreuses démarches de la Ville de Pohénégamook, les factures du dernier événement de cette nature, qui remonte à plus de 20 mois, n'ont toujours pas été réglées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le poids financier des réparations que la Ville de Pohénégamook a dû effectuer conséquemment aux inondations de 2015 atteint maintenant un plafond historique, reposant sur les seules épaules de ses contribuables et ce, malgré toutes les démarches entreprises par Pohénégamook pour faire débloquent le dossier;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de payer des citoyens ainsi que les limites d'endettement de la Ville sont maintenant dépassées, et que les intérêts courus sur les emprunts d'urgence contractés par la Ville, en attendant l'aide gouvernementale, atteignent maintenant plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui provoquent de telles inondations entraînent des sinistres à répétition qui hypothèquent les efforts de la Ville de Pohénégamook et viennent saper depuis 20 ans ses démarches de développement économique et social, et connaît aussi des répercussions sur d'autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la bouche du ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour, s'est engagé à soutenir la Ville de Pohénégamook dans les travaux nécessaires à effectuer pour régler définitivement ce problème, et qu'il a assuré des contributions nécessaires afin que la Ville de Pohénégamook puisse adapter de façon définitive ses infrastructures aux

nouvelles réalités occasionnées par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de Pohénégamook et son conseil municipal ont formellement sommé le ministre responsable de la région de s'activer auprès de ses collègues pour obtenir le règlement des factures du passé et l'aide financière nécessaire promise au règlement définitif du problème des inondations récurrentes;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la Ville de Pohénégamook dans ses démarches afin d'enjoindre le gouvernement du Québec : À respecter ses engagements et solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la municipalité; À garantir à la Ville les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade ses infrastructures et mine ainsi ses efforts de développement social et économique; À soutenir la Ville dans ses efforts de développement socioéconomique en supportant les projets mis de l'avant.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 193-17 RENOUVÈLEMENT ADHÉSION SADC

La SADC vous invite à renouveler votre adhésion et à participer à leur 22^e AGA le 8 juin prochain au club de golf de la Vallée du Témiscouata à Saint-Louis-du-Ha! Ha! Que la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion à la SADC au coût de 30 \$.

Résolution 194-17 ANTENNE COLLÉGIALE

Lettre, de M. Guy Raymond, représentant du comité de financement, nous informant que dès la rentrée 2017 le Témiscouata aura son propre Centre d'études collégiales, accompagnée du cahier de sollicitation et d'un document présentant des exemples de contribution possible basées sur un per capita. Lac-des-Aigles si 2 \$/capita 1 036 \$, 3 \$ pour 1 554 \$, 4 \$ pour 2 072 \$ ou 5 \$ pour 2 590 \$/année. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de contribuer à la campagne de financement du Centre d'études collégiales du Témiscouata pour un per capita de 2 \$ pour l'année scolaire 2017-2018.

Résolution 195-17 FONDATION POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

La fondation a comme but de combler les besoins de base des élèves fréquentant les établissements de la CSFL et ce, en mettant l'emphase sur leur persévérance scolaire. Demande de 500 \$ et invitation à participer au défi de la Course du Carton associé pour la 3^e année à la Fondation pour la persévérance scolaire. Dimanche 25 juin à 8 h 30 course sur la piste cyclable du Parc Clair Soleil en direction de la marina du quartier Notre-Dame-du-Lac. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$ pour soutenir les objectifs poursuivis de la Fondation pour la persévérance scolaire.

Résolution 196-17 BOIS D'OEUVRE

ATTENDU QUE l'industrie québécoise exporte annuellement pour près de 9 milliards \$ principalement aux États-Unis et contribue au maintien de milliers d'emplois dans l'ensemble des régions du Québec ; ATTENDU qu'en 2013, le Québec a adopté un nouveau régime forestier pour répondre aux contraintes commerciales et contrer les conflits avec les États-Unis ; ATTENDU QUE la forêt couvre 87% du territoire du Témiscouata (50% en forêt privée et 50% en forêt publique) ; ATTENDU QUE l'industrie forestière et du bois d'œuvre a une importance économique vitale pour nos municipalités et notre population, qu'elle est de plus interreliée à plusieurs autres secteurs d'activités qui en sont tributaires ; ATTENDU QU'on dénombre 26 établissements dans le domaine de l'exploitation forestière employant 394 personnes alors que 20 entreprises de la transformation du bois génèrent 576 emplois, qu'elles sont performantes et qu'elles ont une capacité de transformation supérieure aux volumes disponibles ; ATTENDU QUE 70% de l'approvisionnement est en forêt privée, que 50% de la production témiscouataine est destinée au marché américain ; ATTENDU QUE l'imposition d'un droit compensateur de 19,88% rétroactif de 90 jours imposée par le Département du Commerce des États-Unis sur les exportations canadiennes du bois d'œuvre représente une menace sérieuse pour la pérennité de notre industrie forestière ; ATTENDU qu'une taxe pour l'anti-dumping se situant autour de 4 à 8% pourrait s'ajouter en juin prochain ; ATTENDU QUE ce conflit risque de nous plonger dans une crise majeure et d'entraîner des pertes d'emplois de même que des fermetures d'usines ; Que la Municipalité de Lac-des-Aigles dénonce la décision injustifiée du Département du Commerce des États-Unis d'imposer des droits compensateurs sur les exportations canadiennes du bois d'œuvre ; QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles salue l'aide du gouvernement provincial avec le programme ESSOR afin de soutenir les entreprises touchées sous forme de garanties de prêts et demande aux instances gouvernementales provinciale et fédérale de faire reconnaître et de défendre le Régime forestier du Québec, de soutenir les entreprises touchées par ce conflit et de conclure un nouvel accord profitable pour le secteur forestier québécois.

Résolution 198-17 APPUI - PRODUCTEURS DE LAIT

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale; **CONSIDÉRANT** que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place; **CONSIDÉRANT** que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA); **CONSIDÉRANT** que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); **CONSIDÉRANT** que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de

l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers; **CONSIDÉRANT** que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada; **CONSIDÉRANT** que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales; **CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique; **CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde; **CONSIDÉRANT** que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre; Que la Municipalité de Lac-des-Aigles **Demande au gouvernement du Canada** : D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 202-17 PLAN D'ACTION AGROÉNERGIE COOP DE SOLIDARITÉ

*Information sur un projet de la Coopérative de solidarité présenté par M. Jacques Boucher, vente de granules de bois, ...
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet « Plan d'action AgroÉnergie COOP de solidarité » présenté par M. Jacques Boucher pour la vente de granules,...*

Résolution 204-17 SITE WEB

À la demande du maire, des informations pour changer le visuel de notre page web ont été prises par Nadia Castonguay auprès de 4 fournisseurs de service. Le moins cher est la compagnie Webetic, qui est déjà l'hébergeur de notre site Web et fournisseur de nos courriels. Le coût serait de 750\$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Nadia Castonguay à entreprendre les démarches avec la compagnie Webetic pour l'amélioration visuelle de notre page web au coût de 750 \$.

Résolution 208-17 RÉSEAU DE MARCHEURS

Reçu information qu'un nouveau réseau de marcheurs s'organisait étant donné que le tracé du Chemin de St-Rémi s'arrête avant nos villages. Le maire a envoyé un courriel à Mme Lachance : alachance@soper-rimouski.ca

« Je crois sincèrement que la municipalité de Lac-des-Aigles a toujours de l'intérêt pour un réseau de marcheurs. Depuis le début nous avons investi temps et argent pour le développement du chemin de St-Rémi et nous sommes prêt à continuer. Ce sujet sera à l'ordre du jour de notre réunion régulière du 5 juin. Nous n'étions point informer des démarches actuelles autant à l'ouest qu'à l'est du Bas-Saint-Laurent, donc nous ne pouvions pas émettre d'opinion. »

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe Mme Lachance de la SOPER (Développement économique Rimouski) de son intérêt à participer à un réseau de marcheurs.

Résolution 209-17 OPTIMISTES - ACTIVITÉ À VÉLO

Mme Véronique Bouchard, présidente du Club Optimiste est présente et fait une demande d'aide pour l'achat d'une bicyclette pour leur activité à vélo qui aura lieu le 24 juin de 10h à 11h. Elle demande aussi le local des loisirs.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter gratuitement le local des Loisirs aux Optimistes (le ménage doit être fait) et qu'elle fournisse un don de 200 \$ pour l'achat d'une bicyclette qui sera tiré lors de cette activité.

Résolution 213-17 ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DES LACS – QUOTE-PART

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la quote-part 2017 de 2 590 \$ à l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs.

Correspondance (avril-mai-juin 2017)

- 1. Reçu de la MRC un courriel nous informant le 20 mars que dorénavant M. Mathieu Lehoux s'occupera du service d'accompagnement des municipalités dans leur règlementation d'urbanisme. Il continuera de s'occuper des installations septiques et de l'autorisation de travaux dans les bandes riveraines. mlehoux@mrctemis.ca*
- 2. La FQM a sélectionné les photos de municipalités qui orneront les murs de leur siège social de Québec. Parmi des centaines de photos qui leur ont été transmises, une vingtaine ont été retenues soit entre autres, la photo que Doris Dubé avait envoyé de notre lac.*
- 3. Reçu lettre du Ministre des Transports nous informant qu'une aide financière de 74 651 \$ nous est accordée pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.*
- 4. Reçu lettre du MDDELCC nous informant que la performance de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnels (ICI) générées sur son territoire, lui a valu en 2016 une subvention dans le cadre du Programme sur la reddition aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.*
- 5. Reçu de la Commission de toponymie 3 guides sur les termes génériques, le Guide toponymique municipal et celui de l'affichage odonymique.*
- 6. Reçu du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur des affiches pour la Journée nationale du sport et de l'activité physique*

qui se déroulera le 4 mai prochain.

7. Reçu le 4 mai un dépôt direct de la MRC de 12 095,84 \$ comme redistribution éolien 1er trimestre 2017 et le 10 mai de 10 346,11 pour la 3^e déclaration carrière-sablière 2016.
8. Lettre du Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs nous informant qu'il nous accorde une aide financière de 4 000 \$ pour l'achat de poissons dans le cadre du programme de soutien à l'ensemencement 2017-2018, volet hivernal (même montant que demandé) pour un projet de 6 000 \$ dont 2 000 \$ sera fourni par la municipalité. Mme Élise Paquette nous fera parvenir les conditions liées à cette aide.
9. Reçu le 18 mai un communiqué : la MRC de Témiscouata se positionne dans le « Circuit électrique du Québec ». Nous sommes fiers d'être l'une des premières MRC au Bas-Saint-Laurent à se doter d'un tel circuit intra régional qui permettra aux citoyens ainsi qu'aux électromobilistes de passage dans notre région de parcourir les routes du Témiscouata avec l'assurance de pouvoir recharger leur véhicule à des endroits stratégiques. Par Guylaine Sirois.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

10. La RJDT nous informe que les vidanges des installations septiques auront lieu dans les semaines du 2 et 10 octobre. Elle va envoyer un courrier à tous les propriétaires visés 2 semaines avant le début de la période.
11. Reçu le 4 mai un dépôt direct de la MRC de 12 095,84 \$ comme redistribution éolien 1er trimestre 2017 et le 10 mai de 10 346,11 pour la 3^e déclaration carrière-sablière 2016.
12. R ristourne de 239,31 \$ reçue de la Caisse des Lacs de Témiscouata.
13. Lettre de Desjardins entreprises nous informant que le centre Desjardins Entreprises Témiscouata et Desjardins Entreprises-Bas-Saint-Laurent ont décidé de regrouper leurs activités le nouveau centre Desjardins Entreprises-Bas-Saint-Laurent deviendra à compter du 1^{er} juin une institution financière d'importance. Aucun changement de folio.
14. Lettre du Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs nous informant qu'il nous accorde une aide financière de 4 000 \$ pour l'achat de poissons dans le cadre du programme de soutien à l'ensemencement 2017-2018, volet hivernal (même montant que demandé) pour un projet de 6 000 \$ dont 2 000 \$ sera fourni par la municipalité. Mme Élise Paquette nous fera parvenir les conditions liées à cette aide.
15. Reçu le 18 mai un communiqué : la MRC de Témiscouata se positionne dans le « Circuit électrique du Québec ». Nous sommes fiers d'être l'une des premières MRC au Bas-Saint-Laurent à se doter d'un tel circuit intra régional qui permettra aux citoyens ainsi qu'aux électromobilistes de passage dans notre région de parcourir les routes du Témiscouata avec l'assurance de pouvoir recharger leur véhicule à des endroits stratégiques. Par Guylaine Sirois.
16. La RJDT nous informe que les vidanges des installations septiques auront lieu dans les semaines du 2 et 10 octobre. Elle va envoyer un courrier à tous les propriétaires visés 2 semaines avant le début de la période.
17. Reçu copie de l'avis gouvernemental du MAMOT transmis à la MRC concernant leur demande d'agrandissement des limites des affectations urbaines des municipalités de Saint-Honoré de-Témiscouata et de Saint-Louis-du Ha! Ha! Les renseignements fournis ne permettent pas de démontrer que les besoins résidentiels justifient l'ouverture du développement d'un nouveau secteur à Saint-Louis du Ha! Ha! et pour St-Honoré demande pour créer une sous-affectation « commerciale autoroutière » afin d'autoriser les services autoroutiers, le MTQ constate qu'une partie de l'affectation empiète dans le tracé projeté de l'autoroute 85.
9. Courriel du CRIC nous informant qu'une consultation publique se tient jusqu'au 28 juin portant sur le nouveau fonds visant à fournir un accès Internet à large bande aux Canadiens habitant dans des régions mal desservies du pays.
10. La FQM appelle ses membres à faire preuve de générosité à la suite des terribles inondations en faisant un don à la Croix Rouge au Fonds de secours pour les inondations printanières.
11. Information qu'un nouvel indicatif régional sera implanté soit le 367 dans les régions desservies par le 418 et le 581 à compter de novembre 2018.
12. Remerciement reçu du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité, le centre est heureux de compter sur votre précieux appui.
13. Remerciement de la Fondation Annette Cimon Lebel pour notre commandite pour leur 22^e édition du tournoi de golf. Votre aide permet à des gens peu fortunés de poursuivre leurs traitements et rendez-vous médicaux reliés à leur cancer.
14. Invitation de l'URLS à participer à leur Assemblée extraordinaire et annuelle mercredi, le 7 juin à Rimouski.

DATES DES VERSEMENTS DE TAXES ANNUELLES 2017 (sauf mises à jour)

1^{er} versement : 15 mars 2017

2^e versement : 15 juin

3^e versement : 13 septembre

Propriétaires de chiens !

En ce début de saison estivale, la municipalité tient à vous rappeler quelques règles à respecter concernant la garde d'un chien. Tout gardien d'un animal domestique doit le garder sur le terrain qu'il occupe ou dont il est propriétaire, de manière à ce qu'il ne puisse en sortir (attaché, enclos, laisse, etc.) et errer dans la municipalité. D'autre part, le règlement municipal stipule que « **Tout gardien d'un animal se trouvant dans une rue, un parc ou un lieu public, doit enlever les excréments** et les déposer dans un contenant ou un sac ». Selon la réglementation en vigueur, *des avis d'infractions peuvent être émis* par les officiers municipaux et/ou par la Sûreté du Québec.

ÇA BOUGE AU NIVEAU MÉDICAL

Grâce à la complicité très appréciée de notre notaire Me Harold Thibeault, la Société d'Entraide Humanitaire a pu rénover son bureau et en faire un espace polyvalent permettant au notaire de maintenir ses activités professionnelles au Lac des Aigles tout en accueillant du nouveau personnel médical.

En effet depuis quelques mois, la clinique médicale de Lac des Aigles s'est agrandie avec l'arrivée de deux infirmières et nous leurs souhaitons la bienvenue. Il s'agit de Mme Annie Francoeur, IPS-SPL et Mme Nancy Bonenfant, infirmière clinicienne du groupe de médecine familiale soit le GMF.

L'intégration d'une IPS-SPL vise à supporter le médecin de famille et à améliorer l'accessibilité aux services en soin de première ligne. De plus, la prise en charge et le suivi d'un patient peuvent être assurés conjointement et en complémentarité par le médecin de famille et l'IPS-SPL. L'IPS en soins de première ligne donne des soins de santé à une clientèle ambulatoire tout au long du continuum de vie : nouveau-nés, enfants, adolescents, adultes, femmes enceintes et personnes âgées. Ses activités médicales sont principalement liées à la gestion des problèmes de santé courants, au suivi des patients souffrant de maladies chroniques ainsi qu'au suivi de grossesse.

De plus la travailleuse sociale Mme Caroline St-Onge s'est jointe à cette équipe du GMF depuis peu. Mme St-Onge était déjà affectée au CLSC et continuera d'y assumer ses tâches en plus d'être présente à temps partiel à la clinique médicale.

Finalement pour ceux qui sont à la recherche d'un médecin de famille sachez que trois médecins fréquentent le CLSC selon les besoins il s'agit :

Docteur Claude Briand

Docteure Valérie Messier

Docteur Guillaume Castilloux, le dernier arrivé.

Pour en savoir plus du côté de la clinique médicale, contactez Mme Jocelyne Corbin au 418-779-2123.

Au niveau du CLSC Mme Véronique Bouchard au 418-779-2572.

JUIN 2017
INFO BIBLIOTHÈQUE

 **Livres récemment achetés :**

Quelques livres ont été achetés depuis la dernière parution du journal soit depuis Mars dernier :

Pour les adultes

<i>SUITE DES SÉRIES QUE L'ON A :</i>		
Tome 4	De garde au Nightingale	Donna Douglas
Tome -3	L'amour au temps d'une guerre 1942-1945	Louise Tremblay D'essiandre
Tome 3	Sur les berges du richelieu	Jean-Pierre Charland
Tome 2	Le bonheur des autres	Richard Gougon
Tome 2	La famille du lac	Gille Côte
<i>NOUVELLES SÉRIES :</i>		
Tome 1	Abigael : messagère des anges	Marie-Bernadette Dupuy
Tome 1	Une simple histoire d'amour	Louise Tremblay D'Essiambre
	Le refuge aux roses	Marie-Bernadette Dupuy
Tome 1 à 6 dans le même livre	Chroniques du plateau-Mont-Royal	Michel Tremblay
Tome 1	Les portes du couvent	Marjolaine Bouchard
Tome 1	Le grand magasin	Marylène Pion
	Le châtiment de Clara	Sergine Desjardins

Pour les enfants

<i>Nouveauté des suites des séries que l'on a :</i>		
Tome 7	Défense d'entrée	Caroline Héroux
Tome 8	Ouate de phoque	Camille Beaumier
Tome 7	Les filles modèles	Marie Potvin
<i>Nouveautés</i>		
Tome 1-2	Selfies et sushis	Sophie Rondeau
Tome 2	Cupcake girls	Coco Simon
Tome 1 à 4	Zoélie	Marie Potvin
Tome 1 à 4	Mon frère est un loup-garou	Sienna Mercer
Tome 1 à 4	Capitaine Bobette	Dav Pilkey
Tome 1 à 3	Gameknight 999	Mark Cheverton
Tome 1	Friciel et Fluffy	Nicolas Digard
Tome 6-11	Téa Stilton	
Tome 1	Lola Rock	Élodie Loiselle

	Les minis sorcières : La fête des cœurs Les médaillons de l'amitié	
Tome 1 à 5	OMG	Catherine Bourgault
Tome 1 à 3	Le secret des dragons	Dominique Demers
	Mission pas possible	Nadine Poirier
	Les légendaires : Sang Royal L'héritage du mal	
	La vie compliquée d'Alex Gravel Côté	Catherine Gérard Audet

JUIN 2017

INFO BIBLIOTHÈQUE (suite)

Club de lecture d'été 2017 : Réinvente ton été

La thématique du Club de lecture d'été Desjardins 2017 touchera le formidable monde des savants loufoques et des inventeurs originaux !

Le club de lecture débutera dès la fin des classes ! Cette année, les jeunes participants seront invités à découvrir le formidable monde des sciences et des inventions ! Encourageons nos enfants de notre municipalité à y participer et à visiter leur bibliothèque tout au long de l'été ! Les enfants auront droit à des cartes « invention », des fiches scientifiques et des coupons de participation à chaque semaine ! De quoi maintenir nos jeunes lecteurs en haleine tout au cours de l'été, jusqu'au tirage final !

Et pourquoi ne pas terminer le concours en se regroupant autour de quelques expériences à la bibliothèque....

Bienvenue à tous !

Horaire estival de la bibliothèque !

Les heures d'ouverture :

Lundi : 14h00 à 15h30

Mercredi : 19h00 à 20h30

Toutefois la bibliothèque sera fermée lundi le 26 juin et lundi le 3 juillet

ainsi que pendant les 2 semaines de la construction

soit les semaines du 24 juillet au 06 août 2017.

Bel été à tous !

Le comité de la bibliothèque

DÉVELOPPEMENT

Le plan stratégique de développement de la municipalité est finalisé et sera adopté le 10 juillet prochain. Il sera déposé ensuite sur la page Facebook de la municipalité ainsi que sur son site internet. De plus nous en offrirons une copie papier à tous les participants à la journée de consultation publique tenue le 15 octobre dernier, et à tous ceux et celles qui en feront la demande au bureau municipal.

C'est dans le cadre de ce plan stratégique que le pavillon du lac fut rénové. De plus une magnifique borne d'information verticale (œuvre de M. Patrice Croft) est déjà installée au belvédère, à la sortie est du village et une deuxième (horizontale) est en production et sera installée dans le Parc Natur'Ailes. M. André Bossé fut le concepteur et le superviseur de ce beau projet. Toujours dans la suite du plan stratégique, le jardin communautaire est réalité ; il existe, il est en opération ; la production maraîchère est en croissance derrière la salle municipale. Ce beau projet collectif fut réalisé grâce à M. Pierre Bossé et à ses amis (es) bénévoles.

Un autre projet devrait se réaliser cet été. Soit celui d'une plate-forme d'observation à l'ouest du belvédère. Nous attendons l'autorisation du ministère des Transports qui est propriétaire du terrain. La construction de cette plate-forme se fera sous la supervision d'un ingénieur à la retraite M. André Bossé et d'un passionné des oiseaux M. Doris Dubé, qui en est l'instigateur. Ce site est déjà visité par de très nombreux visiteurs. L'ajout d'une plate-forme sécuritaire de 12' x 16' sera bénéfique à tous.

Une dernière information relative au chemin de St-Rémi. Ce dernier existe en 2017 mais seulement de St-Adrien de Ham à St-Alexandre de Kamouraska. Toutes les municipalités à l'est ne sont pas desservies cette année par cette entreprise. Un des 2 promoteurs a quitté l'entreprise (Mme Louise Roy), ce qui fait que M. Stéphane Pinel s'est retrouvé seul, de plus il y avait des problématiques majeurs d'hébergement dans certains villages de l'est du Bas-Saint-Laurent. Donc, Lac-des-Aigles n'est plus sur le site promotionnel du Chemin de St-Rémi.

Conséquemment à cette triste réalité, une nouvelle structure, une nouvelle organisation a vu le jour grâce au travail d'agents de développement. La municipalité s'est jointe à « La Route des passants » qui partira de Rivière-du-Loup pour terminer son itinéraire à St-Marcellin. Les marcheurs seront responsables de leur hébergement. Un dépliant est réalisé., dans lequel Lac-des-Aigles figure.

Il se pourrait fort bien que ce tracé « La Route des passants » se fusionne avec un tracé similaire, soit celui des MRC de la Mitis et de la Matapédia. L'activité de la randonnée pédestre est en constante croissance et nous nous devons d'être dans cette dynamique.

Cette année les classificateurs de l'organisme « Les Fleurons du Québec » viendront évaluer les aménagements paysagers et floraux ainsi que la beauté et la propreté de l'ensemble des propriétés du village. Les Fleurons du Québec sont une source de fierté pour tous, car ils constituent une reconnaissance publique des efforts de toute la collectivité pour un environnement plus propre, plus vert et plus sain !

Nous invitons donc tous les citoyens à embellir leur milieu de vie. La reconnaissance officielle des Fleurons du Québec viendra récompenser, nos efforts collectifs et suscitera de belles retombées pour tous.

Claude Breault

LA VIE SCOLAIRE

Pour poursuivre sur ma lancée de l'article de mars dernier, nous pouvons affirmer que le projet musique et chant dans les 3 écoles primaires de notre secteur ainsi que dans l'école secondaire est fort bien implanté et qu'il suscite de la fierté et un bon sentiment d'appartenance chez tous nos élèves. Pour preuve, plus de 250 personnes ont assisté au magnifique spectacle offert par les 200 élèves du secteur. Tous les commentaires recueillis à ce jour sont unanimes sur la qualité et l'engagement des 200 participants. C'est grâce à des projets semblables et spécifiques que nous conservons la motivation de nos jeunes et que nous les incitons à poursuivre et à rester accroché à notre système d'éducation jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Le ministre de l'éducation doit annoncer qu'il ajoutera des maternelles 4 ans supplémentaires pour l'ensemble du Québec, ce qui fait que notre commission scolaire pourrait bénéficier de 3 classes pour l'année 17-18, au lieu de 2 cette année. En Ontario, tous les jeunes de 4 ans ont accès à la maternelle 4 ans, ce qui est un facteur de réussite important ; de plus en Ontario, l'école est obligatoire jusqu'à 18 ans. Ces 2 éléments font en sorte que le taux de diplomation est 20 % plus élevé dans la province voisine que pour l'ensemble du Québec. Dans notre secteur nos élèves performant bien et les dernières statistiques du ministère confirment cette tendance fort positive.

« Small is beautiful ». Nous sommes en haut de la colonne, dans les meilleures, à contre-courant de la tendance nationale.

Claude Breault, commissaire
District # 8 Lac-des-Aigles, St-Guy, Ste-Rita, St-Cyprien, St-Clément

PARC NATUR'AILES

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

Numéro de téléavertisseur pour location de chalets et terrains de camping : 1-418-867-0196



Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping, veuillez contacter la gestionnaire Mme Pauline Beaulieu au 418-779-2431 ou 418-779-2739.

BON SÉJOUR PARMINOUS!



Régie intermunicipale des
déchets de Témiscouata

Pour information

Bonjour à tous,

Depuis l'ouverture des 4 écocentres du Témiscouata, la RIDT met de côté certains biens ou meubles qui sont apportés par les utilisateurs. Au lieu d'être broyés, recyclés ou enfouis, tous ces matériaux pouvaient avoir une nouvelle vie en étant achetés à bas coût par d'autres utilisateurs directement à l'écocentre.

Suite à l'adoption du nouveau PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles) et dans le cadre de ses activités, la RIDT est en train de mettre en place un nouveau projet afin de permettre de réutiliser ou valoriser encore plus de biens ou de meubles usagés.

À partir de maintenant (14 juin 2017), la RIDT continue de recevoir tout le matériel qui peut être réutilisé mais il n'y a plus de vente en tout temps dans les écocentres (sauf à l'écocentre de Pohénégamook qui continue pour le moment).

La RIDT s'associe à l'**organisme Service Accès Emploi** qui va mettre en place un programme préparatoire à l'emploi (PPE) ayant pour objectif la remise en état de ces biens et meubles.

- Un atelier de travail va être ouvert par cet organisme pour gérer ces biens.
- De temps en temps, dans chaque écocentre de la région, il y aura des ventes de garage ou vente débarras d'organiser ponctuellement

Les utilisateurs des écocentres auront donc toujours accès aux biens et meubles usagés mais d'une manière différente et plus structurée. Les objectifs sont de permettre de remettre en état certaines choses qui auraient dues être enfouies et, à moyen terme, d'avoir un « genre d'inventaire virtuel » des choses à vendre dans la région pour une consultation et réservation directement par un site web.

En plus de Service Accès Emploi, **les organismes communautaires avec qui la RIDT travaille déjà** pour d'autres projets **vont aussi être associés à ces nouvelles activités.**

Cela leur permettra de pouvoir bénéficier de plus de matériel pour leur besoin et de créer une dynamique régionale intéressante autour de ce projet.

Pour le moment, les organismes approchés sont

- Maison de la Famille de Biencourt
- Comptoir la Boutonnière de St-Juste-du-Lac
- RASST de Dégelis
- Re-Source Familles de St-Honoré-de-Témiscouata
- Acti-Familles de Pohénégamook

L'objectif premier des écocentres est de séparer les matériaux pour éviter leur enfouissement.

Le projet devrait être en œuvre à partir de l'automne.

D'ici là, Service Accès Emploi organise quelques ventes débarras, pour faire de la place dans les conteneurs des écocentres :

À l'écocentre de Témiscouata-sur-le-Lac
À l'écocentre de Dégelis
À l'écocentre de Squatec

samedi 17 juin 2017 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
samedi 8 juillet 2017 de 8h00 à 12h00
date à déterminer dans le courant de l'été

Au besoin, je reste à votre disposition.

Maxime GROLEAU, Directeur Général
Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata, www.ridt.ca
Téléphone : (418) 853-2220 ou 1-866-789-RIDT (7438)
Télécopieur : (418) 853-2615

ÉLECTIONS MUNICIPALES - TEXTE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Quel est le rôle du conseil municipal ?

Les élus réunis en conseil représentent la population; ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité et en administrent les affaires.

Composition et fonctionnement

Le conseil municipal comprend, sauf exception, une mairesse ou un maire et au moins six conseillères ou conseillers.

Le conseil veille à la qualité de vie de sa communauté. Les élus doivent toujours prendre leurs décisions dans l'intérêt des citoyennes et citoyens qu'ils représentent et seulement lors des assemblées du conseil, sous forme de règlement ou de résolution. Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus ne peuvent pas prendre de décisions au nom de la municipalité, sauf le maire ou la mairesse dans l'exercice de son pouvoir d'urgence.

Le conseil prend généralement ses décisions à la majorité des membres présents. Il se réunit ordinairement une fois par mois, mais peut le faire plus souvent. Il peut aussi convoquer des assemblées spéciales.

Responsabilités

Le rôle principal du conseil est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté. La nature des questions soumises au conseil peut varier selon la municipalité, mais tout conseil doit adopter un budget et assurer l'équilibre financier de la municipalité. Le conseil assume les droits et devoirs dévolus par les principales lois, soit la Loi sur les cités et villes ou le Code municipal du Québec, de même que par certaines lois connexes, comme la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, le conseil peut décider des orientations pour divers aspects de la qualité de vie de la communauté, dont le développement économique, l'urbanisme, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, le développement communautaire, les loisirs et la culture, etc.

Rôle de la Mairesse ou maire

La personne élue mairesse ou maire représente l'ensemble de la population de la municipalité. Elle préside les assemblées du conseil et travaille en collégialité avec les autres membres du conseil. Elle possède aussi le droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux, assurant ainsi la transparence du conseil municipal pour la communauté. C'est aussi la mairesse ou le maire qui achemine les mandats confiés par le conseil à l'appareil administratif municipal, supervise l'application des règlements et des résolutions et communique toute information jugée d'intérêt public.

La mairesse ou le maire doit spécialement veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi. La mairesse ou le maire peut aussi participer à d'autres instances démocratiques, par exemple, au conseil de la [municipalité régionale de comté](#) (MRC). Mentionnons que la mairesse ou le maire peut exercer un droit de veto sur les décisions du conseil en refusant de les approuver et, par conséquent, de signer les documents relatifs à ces décisions. Ce droit de veto est suspensif, c'est-à-dire qu'il peut être renversé si la majorité absolue des membres du conseil adopte à nouveau la décision. La mairesse ou le maire participe à la prise de décisions lors des assemblées du conseil, mais n'est pas obligé de voter. Elle ou il ne participe pas aux discussions ni au vote s'il est en conflit d'intérêt. Dans une situation d'urgence qui menace la vie ou la santé de la population ou l'intégrité des équipements municipaux, la mairesse ou le maire peut, de son propre chef, autoriser les dépenses et attribuer les contrats jugés nécessaires pour remédier à la situation.

Rôle de la conseillère ou conseiller

Plusieurs fonctions des conseillères ou conseillers influencent des décisions importantes pour leur milieu.

En plus d'assister aux assemblées du conseil et d'y faire valoir les intérêts de leur communauté, les conseillères ou conseillers peuvent éclairer le conseil sur des sujets particuliers. Ils peuvent en effet être nommés à des commissions ou à des comités ou encore se voir attribuer des dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans ses décisions.

Les conseillères et les conseillers ont l'obligation de voter à chaque proposition débattue lors des assemblées du conseil, sauf s'ils sont en situation de conflit d'intérêt.

Une conseillère ou un conseiller peut aussi faire office de maire suppléant. Ainsi, en l'absence de la mairesse ou du maire ou pendant une vacance à ce poste, la conseillère ou le conseiller désigné par le conseil remplit les fonctions du maire.



L' « Opération élections 2017 » est en cours !

Cette année, le Québec s'engage dans le grand marathon des élections municipales ! Au fil des jours, nous apprendrons qui décide de poursuivre et qui choisit de céder la place. Dans cette course, il y a encore trop de personnes et même de conseils municipaux élus par acclamation, ce qui empêche une saine démocratie de s'exercer.

La Table de concertation des groupes de femmes du BSL (TCGFBSL) par son projet « *Opération élections 2017 !* » dans le cadre du programme « *À égalité pour décider* » du Secrétariat à la condition féminine du Québec met tout en œuvre pour que plus de femmes se présentent comme candidates et par voie de conséquence plus de femmes soient élues. Pourquoi ? Parce que les femmes représentent la moitié de la population et se doivent d'être présentes pour prendre les décisions qui orienteront le développement de leur communauté. Des conseils municipaux plus diversifiés permettront de développer une vision globale des grands enjeux de société et de découvrir ensemble un plus grand éventail de solutions. La présence des femmes est essentielle dans ce gouvernement de proximité que sont nos villes et nos villages !

Présentement, au BSL, les femmes représentent un peu moins du tiers des élues et seulement 18 des 114 municipalités ont élu une mairesse. Nous avons la possibilité de changer ce portrait et de faire un grand pas vers l'équité et l'égalité. C'est une responsabilité citoyenne d'assurer la relève au sein du conseil. Nous connaissons tous et toutes une personne qui a simplement besoin d'être reconnue et encouragée pour faire le saut en politique municipale. N'hésitons pas à l'aborder !

La TCGFBSL se veut une ressource régionale, à la fois pour accompagner les candidates et par la suite contribuer au maintien en poste des élues. Mesdames, voici ce que nous avons mis sur pied pour vous soutenir dans votre décision et vous outiller dans votre démarche. N'hésitez pas à partager ces informations avec celles qui pourraient être intéressées.

Programme de mentorat : Si vous ressentez le besoin de profiter des conseils et du soutien d'un ou d'une élue plus expérimentée, vous pouvez vous inscrire à ce programme. La TCGFBSL vous mettra en contact avec un ou une mentore de votre MRC et vous fournira tous les documents d'accompagnement. La démarche se veut simple et adaptée à vos besoins spécifiques. Elle peut se poursuivre sur une période de six mois après votre élection si vous le souhaitez. Les candidates qui en ont profité aux élections de 2013 sont unanimes à reconnaître que ce fut un atout de taille dans leur parcours.

Journée régionale de formation-ressourcement-réseautage : le **vendredi 8 septembre**, à l'hôtel Rimouski, toutes les candidates et celles qui n'ont pas encore pris leur décision sont attendues pour une journée qui saura vous dynamiser, vous outiller et vous permettre de rencontrer d'autres candidates. Conférence, entrevue interactive, choix d'ateliers aussi variés que pertinents, tables d'information ... Réservez votre journée, vous en ressortirez gagnante !

Formation sur le budget municipal : si vous êtes élue, une des premières tâches qui vous incombera en tant que membre du conseil municipal sera la préparation du budget annuel. Ne vous en faites pas ! Une formation sur mesure vous est offerte la troisième semaine de novembre dans l'est comme dans l'ouest du territoire bas-laurentien.

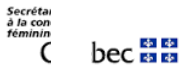
La formation en ligne : « *Politique municipale 101* » est toujours accessible à partir de la page d'accueil du site web de la TCGFBSL (www.femmes-bsl.qc.ca). De même, le Guide « *Le parcours de la candidate* », version papier ou électronique.

Quelques mots sur un autre projet de la TCGFBSL : « *Plus de femmes en politique ? Les médias et les instances municipales des acteurs clés !* ». L'objectif : **contribuer à rendre votre expérience plus facile et plus satisfaisante.**

Focus groupes « Osons faire autrement ! » : les élues et ex-élues sont invitées à participer à une rencontre afin de chercher

ensemble des stratégies pour contrer les obstacles que peuvent rencontrer les femmes en politique municipale. Elles se tiendront par MRC. C'est la première étape d'une démarche de 3 ans financée par Condition féminine Canada.

Pour informations ou inscription à ces différentes activités : Lucie Brault, 418 730-1357, lucie.brault@femmes-bsl.qc.ca



Portes ouvertes au Centre des femmes du Ô Pays

Mardi 5 septembre à 11h30



Le Centre des femmes du Ô Pays organise une journée portes ouvertes pour faire

connaître sa mission, ses activités ainsi que sa programmation pour l'automne 2017.



😊 Épluchette de blé d'inde

😊 Jeux gonflables



😊 Maquillage pour enfants

😊 Échange de plantes vivaces



Bienvenue à toutes !

Présenté dans le calendrier 2017 du Comité des usagers de Témiscouata, voici le droit des usagers dont nous souhaitons faire la promotion du mois de AVRIL – MAI – JUIN - JUILLET:

AVRIL : DROIT de participer aux décisions

- L'usager a le droit et même le devoir de participer à toute décision affectant son état de santé ou de bien-être. (art. 3 par. 4 et 10 LSSSS)
- Il a le droit de participer à l'élaboration et à toute modification de son plan d'intervention ou de son plan de services individualisés (art. 10 et 102 à 104 LSSSS).

DROIT d'être accompagné et assisté

L'usager a le droit d'être accompagné et assisté pour obtenir des informations, pour entreprendre une démarche relative à un service ou pour porter plainte. Il a le droit d'être accompagné et assisté par une personne de son choix, par exemple un conjoint, un parent, un membre du comité des usagers, d'un organisme communautaire, etc. (art. 11, 12, 33 par. 3, 66 par. 3, 76.6 et 212 pars. 4 LSSSS).

MAI : DROIT D'ÊTRE REPRÉSENTÉ

L'usager a le droit d'être représenté pour tous les droits qui lui sont reconnus (art. 12 LSSSS). Dans le cas d'un majeur inapte, ce sera le mandataire, le curateur, le tuteur, le conjoint, un proche ou toute personne qui démontre un intérêt particulier pour l'usager (art. 12 LSSSS; art. 15 C.c.Q.) Toutes les décisions doivent se prendre dans le meilleur intérêt de l'usager ainsi représenté (art. 12 C.c.Q.).

DROIT À DES SERVICES D'HÉBERGEMENT

L'usager a droit à des services d'hébergement, même s'il a reçu son congé du médecin, jusqu'à ce que son état lui permette de réintégrer son domicile ou qu'il obtienne une place dans un autre établissement (art. 14 LSSSS).

JUIN : DROIT DE PORTER PLAINTÉ

L'usager a le droit de porter plainte :

- Après des différentes instances sur les services qu'il a reçus ou aurait dû recevoir ;
- Sur des problèmes d'ordre administratif ou organisationnel ;

À cet effet, il a le droit d'être assisté et accompagné

(art. 34, 44, 45, 46 par. 2 et 3, 53, 60 et 61 LSSSS; art. 8 Loi sur le Protecteur des usagers).

JUILLET : DROIT AUX SERVICES

L'usager a droit à des services adéquats sur les plans scientifique, humain, spirituel et social (art. 5 et 100 LSSSS).

Ces services doivent être offerts avec continuité et de façon personnalisée, tout en tenant compte des ressources disponibles (art. 5 et 13 LSSSS).

L'établissement doit référer l'usager à une ressource qui offre les services dont l'usager a besoin s'il ne peut lui-même les dispenser (art. 101 LSSSS).

L'usager doit utiliser les services de façon judicieuse (art. 3 par. 5 LSSSS).

NOUVEAU-NÉ



Voici notre photo d'Alexis pour le bulletin de juin et encore merci pour votre certificat cadeau. :)
Alexis est né le 19 mars 2017.

Mireille et Yannick

LA MUNICIPALITÉ FÉLICITE LES NOUVEAUX PARENTS

Le Marché public de Lac-des-Aigles

sera bientôt ouvert!

*Tous les samedis,
de 10 h à midi,
du 29 juillet au 2 septembre 2017.*

C'est un rendez-vous

au Pavillon de la rue du Quai de Lac-des-Aigles.

Venez en
grand nombre !

Votre participation
est importante
pour le succès
de votre marché !

Le comité du marché public de Lac-des-Aigles



Entraide bénévole du Haut Pays inc.

Service d'accompagnement-transport médical pour les personnes de 65 ans et plus Procédures pour obtenir le service : Mise à jour (Mars 2017)

MARCHÉ PUBLIC DE LAC-DES-AIGLES



1. Vous devez demeurer à votre domicile (maison, appartement ou résidence autonome).
2. Vous **n'avez aucun entourage** pour vous rendre le service (famille, amis ou conjoint).
3. Aucune URGENCE ne sera acceptée. Aucune SORTIE D'hôpital n'est autorisée. Aucun POURBOIRE accepté.
4. Si des bénévoles sont disponibles, les transports pour les prises de sang peuvent être acceptés.
5. Vous devez réserver auprès de Régine Mailloux au moins deux (2) journées à l'avance.
6. Vous payez une partie du coût du voyage au bénévole avant le départ.
7. Vous avez le droit à un arrêt supplémentaire pour la pharmacie.
8. Ne **JAMAIS** appeler directement les bénévoles qui font

l'accompagnement-transport.

9. Maximum 200.\$/client (e) pour l'année courante du budget.
10. Le ou la conjoint (e) peut accompagner la personne lors du transport.
11. Pour bénéficier de ce service, vous devez avoir des difficultés physiques ou cognitives :

PHYSIQUES

- Utilise une marchette ou une canne ;
- Difficulté à garder son équilibre ;
- Difficulté avec votre vision.

COGNITIVES

- Problème à s'orienter dans un endroit connu ou inconnu.

Merci!

Pour informations : Régine Mailloux 418-779-2548 Elzéar Lepage : 418-779-2624

BERCE DU CAUCASE



La berce du Caucase est une plante exotique envahissante et toxique. Elle présente un risque pour la santé et pour l'environnement. Chez l'humain, le contact avec la sève de la berce du Caucase, combiné avec l'exposition à la lumière (rayons ultraviolets naturels ou artificiels), cause des lésions à la peau. **Ces lésions sont semblables à des brûlures.** Par ailleurs, quand cette plante croît dans un milieu, elle s'étend rapidement et nuit à la croissance des autres plantes qui y poussent déjà.

Comment **identifier** la berce du Caucase ?

- Sa hauteur peut atteindre 2 à 5 mètres
- Sa tige montre des taches rougeâtres
- L'envers des feuilles est lisse

Dans la **MRC de Témiscouata**, l'éradication de la berce du Caucase a été confiée à l'OBV du fleuve Saint-Jean, dont le siège social est à Témiscouata-sur-le-Lac. Les travaux d'éradication sont exécutés par des professionnels et ce, sans **frais pour les propriétaires des terrains où se trouve la berce du Caucase.**

Pour faire un signalement, composez le : (418) 899-0909 ou écrivez à : projets@obvfleuvestjean.com

Plus de détails sur la berce du Caucase : www.obvfleuvestjean.com

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

Lundi, le 10 juillet	- Réunion du conseil au 75, Principale salle du conseil
Samedi, le 29 juillet	- Marché public de 10 h à midi au Pavillon du lac
4 - 5 - 6 août	- Fin de semaine ornithologie au Pavillon du lac
Samedi, le 5 août	- Marché public de 10 h à midi
Lundi, le 7 août	- Réunion du conseil
Samedi, le 12-19 et 26 août	- Marché public de 10 h à midi
Samedi, le 2 septembre	- Dernier Marché public de 10 h à midi
Mardi, le 5 septembre	- Portes ouvertes au Centre des Femmes (Voir Page 19)
Mercredi, le 6 septembre	- Réunion du conseil
Mercredi, le 13 septembre	- 3 ^e versement de taxes (facture annuelle)

HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL

73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

FERMÉ : Vacances : du 12 au 21 juillet et Fête du travail : 4 septembre

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et info@lacdesaigles.ca

Horaire du bureau municipal : Les lundis, mardis et jeudis : de 13 h à 15 h 15 et
les Vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le Mercredi : Fermé toute la journée

HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire de la bibliothèque pour l'été

- Lundi : de 14 h 00 à 15 h 30
- Mercredi : de 19 h 00 à 20 h 30

FERMÉ : Pendant les 2 semaines de la construction soit du 24 juillet au 6 août 2017 et Lundi, le 4 septembre (Fête du travail).

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale	418 779-2300 poste 24
Mme Nadia Castonguay, agente administrative service à la clientèle	418 779-2300 poste 11
M. Berthier Beaulieu, contremaître	418 779-2300 poste 15
Mme Olga Rahari, inspectrice municipale	418 779-2300 poste 13 (le vendredi)
Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur'Ailes	418 779-2739 ou 418-867-0196
M. Francis Lavoie, directeur du service incendie	418-779-2119
M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier	418-509-8223
M. Doris Dubé, employé municipal	
M. Bruno Gendron, employé municipal	

Membres du conseil municipal

M. Claude Breault, maire, dossiers MRC, RALDA, Loisirs, Bibliothèque et Gestion interne

M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, pro-maire, dossiers sécurité incendie et OMH

M. Jean-Guy Beaulieu, conseiller siège # 2, OMH

Mme Nicole Beaulieu, conseillère siège # 3, dossiers bibliothèque et OMH

M. Roger Dubé, conseiller siège # 4, dossiers RALDA et Maison des Jeunes

Mme Nadia Sheink, conseillère siège # 5

M. Elzéar Lepage, conseiller siège # 6, dossiers Matières résiduelles, RALDA, Comité ensemencement et OMH



BON ÉTÉ À TOUTES ET À TOUS

SOYEZ PRUDENTS !